

PAIEMENT DES BOURSES - DÉPÔT DIRECT UNIQUEMENT

ASSOCIATION RÉGIONALE ÉQUESTRE WESTERN LANAUDIÈRE

POLITIQUE DE PAIEMENT DES BOURSES

À compter de maintenant et pour toute la saison 2025, aucun paiement de bourse ne sera effectué par chèque, y compris pour les événements à venir. Tous les paiements non encore émis seront réalisés par dépôt direct.

Comment recevoir votre bourse ? Les bourses seront déposées directement dans le compte bancaire du cavalier principal de l'équipe gagnante, la semaine suivant la compétition. Pour ce faire, vous devez obligatoirement :

1. Ajouter un spécimen de chèque à votre profil Equi-Go, dans le compte du cavalier concerné
2. Vous assurez que les informations bancaires sont exactes et à jour.
3. Avertissez votre association dès qu'un changement survient.

IMPORTANT : Le spécimen de chèque doit obligatoirement être ajouté au profil Equi-Go du cavalier. Le cavalier peut y déposer les coordonnées bancaires de son choix (parent, compte conjoint, compte familial, etc.), mais aucune demande spéciale ne sera acceptée en dehors de ce système. Le dépôt sera effectué uniquement dans le compte bancaire associé au profil Equi-Go du cavalier. Il est de la responsabilité exclusive du membre de s'assurer que ses coordonnées bancaires sont à jour dans son profil EquiGo dès qu'un changement survient, notamment en cas de déménagement, séparation, changement de compte bancaire ou de destinataire (ex. : changement de parent responsable). L'AREWL ne pourra être tenue responsable si elle n'a pas été avisée d'une telle modification et que le paiement est effectué selon les informations bancaires présentes au dossier.

L'association n'est pas responsable du destinataire inscrit sur le spécimen de chèque. Il revient à chaque cavalier de s'assurer que les informations bancaires associées à son profil EquiGo sont exactes et à jour et d'aviser l'association dès qu'une modification est faite.

Cette décision a été prise par le comité dans le but de :

- Protéger la santé financière de l'association
- Réduire la charge de travail de nos bénévoles
- Prévenir les risques liés aux dépôts mobiles, *qui ont déjà occasionné des erreurs de double dépôt et compliqué la gestion de nos fonds*
- Réduire les coûts d'impression et d'approvisionnement des chèques physiques

Aucun chèque ne sera imprimé. Merci de votre compréhension et de votre collaboration pour assurer une gestion efficace, sécuritaire et moderne de notre belle association.

Nous vous rappelons que le spécimen de chèque requis est le même document que celui généralement fourni à un employeur pour le dépôt direct des paies. Il contient uniquement les coordonnées bancaires nécessaires au virement (transit, institution, numéro de compte). Aucun renseignement lié à la cote de crédit ou au dossier bancaire du membre n'est visible ou utilisé. Seuls des dépôts directs seront effectués dans le compte fourni. Il n'y a donc généralement aucun impact sur les comptes bancaires des bénéficiaires. Nous invitons les membres ayant des préoccupations à confirmer cette information directement avec leur institution financière.